

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
31 - Haute-GaronneEXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	8
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 28 novembre 2018 à 18 heures 00



Date de convocation :

21 novembre 2018

Date d'affichage :

22 novembre 2018

Objet

Assurance statutaire
Centre de Gestion

M. STRADERE Michèle

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Étaient présents :

Mmes STRADERE Michèle, BOLEA Maryse, NOE Liliane, ARIES Fabienne,
Ms MAURETTE Bernard, SALES André, DELORT Thierry, VALLE Anthony
Absent : BRUNA Roger
Procurations : SIBRA Gérard donne procuration à MAURETTE Bernard
VEYRIES Nadine donne procuration à STRADERE Michèle

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame Le Maire informe l'Assemblée que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) propose une mission optionnelle d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux, par application des dispositions du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Ce service consiste en :

- la mise en place d'un contrat groupe d'assurance à adhésion facultative, pour le compte des structures publiques territoriales employeurs du département de la Haute-Garonne ;
- la réalisation d'une prestation de suivi des sinistres et des conditions d'application du contrat groupe et de conseil.

Après mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert, le groupement Gras Savoye (Courtier mandataire) et Axa France Vie (Assureur) est titulaire du contrat groupe permettant la couverture des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL.

Les deux couvertures prennent effet au 1^{er} Janvier 2019 pour une durée de 4 ans avec reconduction possible d'un an, renouvelable deux

fois (soit une durée maximale de six ans).

Madame le Maire indique que les conditions de couverture et les conditions financières proposées au titre du contrat groupe sont les suivantes.

Pour la couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC (agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires, agents non titulaires de droit public ou de droit privé) :

- *Garanties :*

Congé de maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

Congé de grave maladie

Congé de maternité/adoption et paternité/accueil de l'enfant

Congé pour accident ou maladie imputables au service

- *Taux de cotisation :* **1.13%**

- *Résiliation :*

Chaque structure adhérente peut résilier son adhésion au 1^{er} janvier de chaque année en respectant un préavis de 4 mois.

Pour la couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL (agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires)

Cinq choix de couverture et de taux sont proposés aux structures publiques territoriales employeurs comptant un effectif inférieur ou égal à 30 agents CNRACL.

- *Garanties et taux :*

Choix	Garanties	Taux
Choix 1	Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service - Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt.	6,83%
Choix 2	Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service - Maladie ordinaire avec une franchise de 20 jours fermes par arrêt.	6,08%
Choix 3	Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service - Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt.	5,71%
Choix 4	Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service <i>sauf maladie ordinaire, maternité/adoption et paternité/accueil de l'enfant.</i>	3,94%
Choix 5	Décès - Accident et maladie imputables au service	2,20%

- *Résiliation :*

Chaque structure adhérente peut résilier son adhésion au 1^{er} janvier de chaque année en respectant un préavis de 4 mois.

Madame le Maire précise que les adhésions à chacune des couvertures (risques statutaires afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL) sont totalement indépendantes.

Elle précise en outre que les taux sont garantis pendant deux ans. A compter du 1^{er} Janvier 2021, ils pourront être révisés dans les

conditions fixées par le marché.

Madame le Maire indique que le CDG31 propose aux employeurs territoriaux du département de la Haute-Garonne d'adhérer à ce contrat groupe, pour chacune des couvertures.

L'adhésion permet en outre de bénéficier du suivi du traitement des sinistres, des indemnisations, des recours contre tiers, des statistiques de sinistralité et d'éventuelles actions connexes (expertises, formations, études spécifiques, assistantes diverses, etc.).

Ce service est mis en œuvre par une équipe de 5 conseillères en assurance, sous la responsabilité d'un responsable de service.

Il donne lieu à la signature d'une convention d'adhésion et à la perception par le CDG31 d'une rémunération spécifique par couverture souscrite, d'un montant représentant 5% du montant de la prime d'assurance, avec une perception minimale de 25 €.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au service Contrats-groupe du CDG31 à l'occasion de la mise en place du contrat groupe d'Assurance statutaire 2019, aux conditions ci-après exposées :

- de souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à l'IRCANTEC ;

- de souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à la CNRACL aux conditions qui correspondent au choix n°1;

- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents aux décisions précédentes, ainsi qu'à procéder au choix des variables de couverture (bases de l'assurance et de couverture au titre des rémunérations assurées) ;

- d'inscrire au Budget de la structure les sommes correspondant au recours à la mission optionnelle du CDG31 et aux primes annuelles d'assurance.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 29 novembre 2018

Le Maire



**CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE
FORMULAIRE D'ADHESION A LA COUVERTURE CNRACL 2019
EFFECTIF INFERIEUR OU EGAL A 30 AGENTS CNRACL**

Structure Publique Territoriale	Mairie de Barbazan
Adresse postale	4, Grand Rue Saint-Nichel 31510 BARBAZAN
*N°SIRET	2 1 3 1 0 0 4 5 6 1 0 0 0 1 0
*code NAF	

**Obligatoire*

Nom du correspondant	STRADERE Michèle
	05 61 88 30 06 / 06.07.69.48.81
	
	accueil@mairie-barbazan.fr

Date d'effet de l'adhésion

L'adhésion prendra effet le :

1 janvier 2019

CONDITIONS DE COUVERTURE (1)

Choix	Garanties	Taux
Choix 1 <input checked="" type="checkbox"/>	Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service - Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt.	6,83%
Choix 2 <input type="checkbox"/>	Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service - Maladie ordinaire avec une franchise de 20 jours fermes par arrêt.	6,08%
Choix 3 <input type="checkbox"/>	Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service - Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt.	5,71%
Choix 4 <input type="checkbox"/>	Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service <i>sauf maladie ordinaire, maternité/adoption et paternité/accueil de l'enfant.</i>	3,94%
Choix 5 <input type="checkbox"/>	Décès - Accident et maladie imputables au service	2,20%

(1) Cocher la case correspondant au choix retenu

TSVP

BASES D'ASSURANCE

Bases d'assurance	Sont retenus (1)	Masse salariale annuelle en € (sera prise en compte dans le calcul de la première prime provisionnelle)
Traitement indiciaire brut	<input checked="" type="checkbox"/>	37421
Nouvelle bonification indiciaire	<input checked="" type="checkbox"/>	521
Supplément familial	<input type="checkbox"/>	
Primes et gratifications mensuelles	<input type="checkbox"/>	
Charges Patronales (2)	<input type="checkbox"/>	Taux de couverture retenu <input type="text"/> %

(1) Cocher la ou les cases correspondant au(x) choix retenu(s)

(2) Calculées sur TIB+NBI : couverture possible de 10% à 60% de cette assiette

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

EFFECTIF HOMMES/FEMMES

H	F
1	2

FAIT A ..Barbazan.....

LE ..30 Novembre 2018.....

Signature et cachet de l'autorité territoriale



*A retourner au CDG31
en annexe de la délibération de l'assemblée délibérante relative à l'adhésion correspondante*

**CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE
FORMULAIRE D'ADHESION A LA COUVERTURE IRCANTEC 2019**

Structure Publique Territoriale	Mairie de Barbazan
Adresse postale	4 grand Rue St nichel 31510 BARBAZAN
*N°SIRET	2 1 3 1 0 0 4 5 6 1 0 0 0 1 0
*code NAF	

**Obligatoire*

Nom du correspondant	STRADERE ridete
	05.6188 30.06 . 06.07.69. 48.81
	
@	accueil@mairie-barbazan.fr

Date d'effet de l'adhésion L'adhésion prendra effet le :	1 janvier 2019
--	----------------

CONDITIONS DE COUVERTURE

Garanties et taux identiques pour toute structure qui adhère à la couverture

Garanties	Taux
Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt Congé de grave maladie Maternité/Adoption et paternité/Accueil de l'enfant Accident et maladie imputables au service	1,13%

TSVP

BASES D'ASSURANCE

Bases d'assurance	Sont retenus (1)	Masse salariale annuelle en € (sera prise en compte dans le calcul de la première prime provisionnelle)
Traitement indiciaire brut	<input checked="" type="checkbox"/>	30 566
Nouvelle bonification indiciaire	<input type="checkbox"/>	
Supplément familial	<input type="checkbox"/>	
Primes et gratifications mensuelles	<input type="checkbox"/>	
Charges Patronales (2)	<input type="checkbox"/>	Taux de couverture retenu <input type="text"/> %

(1) Cocher la ou les cases correspondant au(x) choix retenu(s)

(2) Calculées sur TIB+NBI : couverture possible de 10% à 60% de cette assiette

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

EFFECTIF HOMMES / FEMMES H F

FAIT A ...Barbazan..... LE ...30 Novembre 2018.....

Signature et cachet de l'autorité territoriale



*A retourner au CDG31
en annexe de la délibération de l'assemblée délibérante relative à l'adhésion correspondante*